

## Objectif du Pacte Bois-Biosourcés

En réponse aux objectifs collectifs de neutralité carbone fixés par la France d'ici 2050, FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté, le Pôle énergie et l'UR COFOR, souhaitent mobiliser les acteurs (les maîtres d'ouvrage et aménageurs ainsi que l'ensemble de l'écosystème) de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les accompagner dans leurs projets de construction, aussi bien en neuf qu'en réhabilitation, en les aidant à intégrer massivement le bois et les matériaux biosourcés.

Ce Pacte est un **facilitateur de la transition à opérer vers la neutralité carbone**. En effet, aujourd'hui, les solutions bois et biosourcés ont démontré à de multiples reprises leur efficacité dans l'atteinte de cet objectif dans de nombreux domaines : diminution des gaz à effet de serre, filières sèches, renouvellement des ressources naturelles ou encore performances énergétiques au-delà des exigences de la RE2020.

## Pourquoi s'engager dans le Pacte Bois-Biosourcés ?

Le Pacte Bois-Biosourcés est

### UN ACCÉLÉRATEUR

C'est la volonté de massifier l'usage des biosourcés dans le bâtiment, non pas de manière exclusive, mais adaptée à l'usage et aux spécificités du projet.

### UN DISPOSITIF COLLABORATIF

L'ensemble des partenaires engagés accompagne ce programme et permet l'application de solutions performantes et adaptées.

### UN FACILITATEUR DE RECOURS AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Pour les maîtres d'ouvrage et aménageurs, il permet une acculturation aux spécificités de ces matériaux, et de ce fait, une familiarisation en encourageant leurs usages dans l'ensemble des opérations.

### UNE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSEAU

L'ensemble des actions dédiées au Pacte offrent un véritable lieu d'échanges à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, publics et privés, quel que soit leur niveau de connaissances sur ce thème.

### UNE BOÎTE À OUTILS

Il s'agit d'inciter, de soutenir, et d'accompagner le recours à ces solutions.

**UN RELAIS** sur des référentiels et des évolutions réglementaires déjà existants, utilisés et reconnus par la profession.

**UN DIFFUSEUR D'EXPÉRIENCE** dans un contexte où l'usage du bois et des autres matériaux biosourcés dans la construction est attendu.

## Je m'engage pour le Pacte Bois-Biosourcés

Nom de la structure signataire

- Aménageur
- Bailleur social
- Promoteur immobilier
- Collectivité ou assimilé

s'engage à viser les objectifs fixés par le Pacte Bois-Biosourcés en respectant les engagements de moyens énoncés et en suivant les critères suivants :

- 10% de la SdP – niveau Bronze
- 20% de la SdP – niveau Argent
- 40% de la SdP – niveau Or

Niveau d'engagement

Piloté et soutenu par :

Contribution financière

En fonction de votre profil

- Bailleur : 700€
- Promoteur, aménageur : 1200 €
- Communauté de communes : 250 €
- Agglomération, métropole : 500 €
- Département : 750 €
- Région 1000 €

Coordonnées des référents

Référent

Suppléant

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Fonction</b>	
<b>Numéro de téléphone</b>	
<b>Email</b>	

Avez-vous identifié des besoins, problématiques ou questionnements à aborder dans le cadre du pacte ?

Pourquoi s'engager dans la démarche du pacte ?

Nom Prénom du signataire :

Signature

Piloté et soutenu par :



Communes  
forestières  
Bourgogne-Franche-Comté

